

12 février 1980 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

INTERVIEW DE M. VALÉRY GISCARD  
D'ESTAING AU JOURNAL "LES  
DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE", DU  
12 FEVRIER 1980, SUR LA VOCATION DE  
"CAPITALE" EUROPÉENNE DE  
STRASBOURG

QUESTION.- NE CRAIGNEZ-VOUS PAS QU'IL Y AIT TOUJOURS DES MENACES QUANT A L'AVENIR DE STRASBOURG COMME CAPITALE EUROPEENNE, DU FAIT DE L'HOSTILITE D'UN CERTAIN NOMBRE DE PAYS ET DE GROUPES POLITIQUES ?

- LE PRESIDENT.- L'AVENIR DE STRASBOURG COMME CAPITALE EUROPEENNE REPOSE SUR DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX. CECI EST VRAI EN CE QUI CONCERNE LE CONSEIL\_DE\_L\_EUROPE, MAIS C'EST EGALEMENT LE CAS POUR L'ASSEMBLEE\_DES\_COMMUNAUTES\_EUROPEENNES `CEE`.

- JE VOUS RAPPELLE QUE SELON LES TERMES D'UNE DECISION PRISE PAR LES GOUVERNEMENTS EN 1958, L'ASSEMBLEE DOIT SE REUNIR A STRASBOURG. CETTE DISPOSITION A ETE CONFIRMEE PAR UNE NOUVELLE DECISION DU 8 AVRIL 1965 `DATE`. LES CHOSES SONT DONC PARFAITEMENT CLAIRES. IL EST VRAI QUE CES DECISIONS CONCERNENT DES "LIEUX DE TRAVAIL PROVISOIRES" FIXES POUR LES DIFFERENTES INSTITUTIONS EUROPEENNES. MAIS IL SERAIT EVIDEMMENT INACCEPTABLE QUE CET ACCORD SOIT REMIS EN QUESTION POUR UNE SEULE DES INSTITUTIONS, A SAVOIR L'ASSEMBLEE.

- J'OBSERVE QUE, JUSQU'A PRESENT, PERSONNE N'A SONGE A REMETTRE EN QUESTION LES AUTRES ASPECTS DES DECISIONS DE 1958 ET 1965. IL VA DE SOI QUE CE SERAIT INACCEPTABLE POUR LA FRANCE. C'EST POURQUOI, JE PEUX VOUS DONNER L'ASSURANCE QUE LES INTERETS DE STRASBOURG SERONT SAUVEGARDES.\

QUESTION.- LE VENDREDI 22 JUIN 1979 `DATE`, VOUS AVEZ DECLARE, A L'ISSUE DE LA CONFERENCE\_DE\_PRESSE DU CONSEIL\_EUROPEEN DE STRASBOURG, VOTRE SOUHAIT "QUE LA CAPITALE ALSACIENNE PUISSE EXERCER PLEINEMENT SA FONCTION DE CAPITALE DE L'EUROPE DEMOCRATIQUE". EST-CE QUE VOUS PENSEZ QUE LE CONTRAT QUI SERA SIGNE DEMAIN SUFFIRA POUR DONNER A STRASBOURG CETTE CAPACITE ?

- LE PRESIDENT.- POUR FONDER SON AMBITION EUROPEENNE, STRASBOURG PEUT AUJOURD'HUI SE PREVALOIR DE TROIS ATOUTS.

- LE PREMIER, C'EST SA SITUATION DE CARREFOUR DE L'EUROPE. ET JE DIRAIS, DE CARREFOUR DE L'HISTOIRE, AUTANT QUE DE LA GEOGRAPHIE. AU POINT DE RENCONTRE DE LA RECONCILIATION PUIS DE L'AMITIE FRANCO - ALLEMANDE. AU CENTRE DE CETTE GRANDE ARTERE FLUVIALE QUI EST DEJA, PAR LE RHIN, LE GRAND AXE DE L'EUROPE DU NORD, ET QUI JOINDRA DEMAIN, PAR LE RHONE `CANAL RHIN RHONE`, LA MEDITERRANEE. A PROXIMITE DES PLUS PUISSANTES ZONES INDUSTRIELLES D'EUROPE.

- LE SECOND ATOUT DE STRASBOURG, C'EST L'ALSACE. STRASBOURG EST LA METROPOLE D'UNE DE NOS PLUS BELLES REGIONS, QUI EST AUSSI UNE DES PLUS ACTIVES. C'EST L'ALSACE QUI DONNE A STRASBOURG UNE TRADITION CULTURELLE ET HISTORIQUE ORIGINALE.

- LE TROISIEME ATOUT DE STRASBOURG RESIDE DANS LE SOUTIEN PERMANENT DU GOUVERNEMENT MAIS AUSSI DE L'ENSEMBLE DES FRANCAISES ET DES FRANCAIS.

- LE CONTRAT QUE J'AI DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PROPOSER AU MAIRE DE STRASBOURG ET AU PRESIDENT DU CONSEIL\_GENERAL DU BAS-RHIN AIDERA LA METROPOLE ALSACIENNE A COMPLETER EN TROIS ANS SES MOYENS D'ACCUEIL ET SES LIAISONS AVEC LES AUTRES CAPITALES DE LA COMMUNAUTE\_EUROPEENNE. AU-DELA DE L'AIDE MATERIELLE, IL FAUT VOIR DANS CE CONTRAT UN ACTE POLITIQUE. IL MONTRE LA DETERMINATION DU GOUVERNEMENT A SOUTENIR LA VOCATION EUROPEENNE DE STRASBOURG. C'EST POURQUOI, J'AI TENU A CE QUE CE CONTRAT FUT SIGNE AU NOM DE L'ETAT PAR LE PREMIER MINISTRE LUI-MEME, AU PALAIS DE L'ELYSEE, ET EN PRESENCE DU CHEF\_DE\_L\_ETAT.

- C'EST EN MEME TEMPS L'OCCASION POUR MOI DE REUNIR DE HAUTES PERSONNALITES DE DEUX DEPARTEMENTS ALSACIENS, ET DE FAIRE LE POINT DE LA SITUATION DE VOTRE REGION.\